



VILLE DE
HOUILLES

RENCONTRE VILLE / APE

Jeudi 14 avril 2022

Etaient présents :

Mme Renaud, trésorière de la FCPE,
Mme Le Saux, représentante de la FCPE,
Mme Parienti, présidente de la PEEP,
Mme Périnet, représentante de la PEEP,
Mme Guittard, présidente de l'AAPEH,
Des représentants de la DRE.

Etaient excusées :

Mme Simonin, adjointe au maire déléguée aux affaires scolaires, périscolaires et à la restauration,
Mme Cassagnade, présidente de l'APEIH,

Ordre du jour :

- 1) Réforme de la tarification
- 2) AMO en cours (assistance à maîtrise d'ouvrage)
- 3) Inauguration du nouveau bâtiment BBK
- 4) Suites de la démarche PEDT
- 5) Modification du règlement intérieur
- 6) Subventions proposées au vote du conseil municipal du 17 mai
- 7) Travaux d'été
- 8) Marchés publics
- 9) Sollicitations par les APE
- 10) Questions diverses

1) Réforme de la tarification

- ✓ Les APE font remonter le cas des parents qui récupèrent leurs enfants à 18h15 et qui devront désormais payer l'accueil complémentaire qui commence à 18h00 au lieu de 18h30 précédemment.
- ✓ Une famille a contacté la DRE et les APE car elle subit une grosse augmentation. La réponse est traitée par le Cabinet.
- ✓ Sinon, très peu de réaction (à ce jour, 55 commentaires dont plusieurs de la même personne). On attend plus de réaction en octobre.
- ✓ Les parents de Velter n'ont pas reçu le guide des nouveautés de la rentrée. Pour ceux qui l'ont eu, il est vraiment bien fait.
Le Facebook Live était très bien aussi.
- ✓ Il reste à continuer de travailler sur l'explication du rapport prix/coût de la pause méridienne car beaucoup de parents ne comprennent toujours pas que la pause méridienne n'englobe pas que le repas.
- ✓ Facture périscolaire pour crédit d'impôt : Voir si le récapitulatif annuel de la facturation est accessible depuis l'« espace Citoyens » ; voir s'il est possible de distinguer dans la facturation le coût du repas et le coût de l'encadrement pour la pause méridienne (le repas ne compte pas pour le crédit d'impôt).
- ✓ Après l'étude (comme pour l'accueil du soir), il n'y a pas et il n'y aura pas de bascule automatique vers l'accueil complémentaire si les parents sont en retard : ce sont des pointages différents.
- ✓ Juste avant la campagne périscolaire, début mai, un nouveau SMS envoyé aux familles renverra aux informations présentes sur Internet qui seront enrichies du nouveau règlement intérieur des accueils de loisirs et des tutoriels de l'ensemble des nouvelles démarches.
- ✓ Pour les situations particulières pouvant conduire à un recalcul du TSI, se référer au règlement de fonctionnement du TSI (dernière page).

2) AMO en cours

- ✓ Diagnostic périscolaire : l'AMO rencontrera les APE le 21 avril pour connaître leurs attentes par rapport aux différents temps d'accueil de l'enfant. L'objectif sera également de coconstruire un questionnaire destiné aux familles. Les enfants et l'Education nationale seront également interrogés.
Le diagnostic permet aussi de travailler sur l'organisation du périscolaire au vu des problématiques rencontrées actuellement.
On s'interroge sur toutes les possibilités existantes en matière d'organisation et de perspectives de changement car les équipes sont réellement en souffrance aujourd'hui.

- ✓ Réorganisation globale de la DRE : A partir de septembre, la DRE va reprendre la gestion des offices et de l'entretien des écoles élémentaires. Ces nouvelles fonctions seront rattachées au secteur de la cheffe du service Restauration, ce qui réduira légèrement celui de la cheffe du service Education, avec l'apport d'un management supplémentaire mais nous ne savons lequel pour le moment.
- ✓ Nouveau pôle éducatif : ouverture prévue en septembre 2026. Projet ambitieux avec une démarche environnementale poussée. Recours à un programmiste spécialisé dans l'économie de la construction.
La première phase, de concertation, va durer jusqu'à fin juin. Les APE seront certainement associées dans un second temps pour connaître leurs attentes sur le bâtiment et l'école de demain.
Le chantier devrait débuter d'ici deux ans avec la démolition de Cousteau.

3) Inauguration du nouveau bâtiment BBK (20 mai 2022)

- ✓ Seront invitées les présidentes des APE, les parents de BBK, les coordinateurs, les directeurs des écoles de la ville et les enseignants de BBK.
- ✓ Soirée découverte du bâtiment et des extérieurs avec des animations et un « banquet républicain » (possibilité d'apporter son pique-nique).
- ✓ Découverte du nom du bâtiment (résultat des votes Google form des parents).
- ✓ Les bâtiments scolaires de BBK seront également réhabilités (sanitaires, accessibilité, isolation) à partir de 2023, selon les possibilités budgétaires.

4) Suites de la démarche PEDT

La séance de travail du 31 mars a permis de retravailler les objectifs du PEDT et enrichissant les objectifs existants (beaucoup de thématiques nouvelles).
Un nouvel atelier sera organisé pour affiner les thématiques prioritaires du PEDT qui seront ensuite proposées au COPIL.

5) Modification du règlement intérieur

- ✓ Pourquoi : refonte des tarifs, refonte des modalités de tarification, modification des horaires d'accueil, modification des modalités de réservation et annulation, création d'une « souplesse » formalisée.
- ✓ En l'absence de réservation pour les vacances, est-il plus simple de contacter directement le centre de loisirs pour avoir une place ? -> Non, contacter la DRE par mail : s'il reste des places, elles sont attribuées au fur et à mesure ; quand c'est complet, attendre le jour J à 9h00 pour savoir si le centre peut accepter l'enfant.
- ✓ Aujourd'hui, les familles annulent un peu plus qu'avant mais il reste 10 à 15 % de famille qui ne préviennent toujours pas.

- ✓ Le nouveau calendrier des réservations sera publié pendant la campagne d'inscription périscolaire.
- ✓ Pour les vacances, dont celles d'été, on est passé à une seule période de réservation car il faut pouvoir prévoir les recrutements, l'organisation, la réservation des activités et sorties, ...
Malgré ces explications, les APE regrettent le manque de flexibilité (laisse peu de possibilités d'annulation).

6) Subventions proposées au vote du conseil municipal du 17 mai

2 projets de délibérations :

- ✓ Subventions aux classes de découverte à hauteur de 5 000 € en 2022 (lancement du dispositif) : Velter, Réveil Matin et Détraves avaient prévu des séjours mais seuls ceux de Réveil Matin sont maintenus. La subvention accordée sera de 6 € / nuitée, ce qui représente env. 2 500 € à la coopérative scolaire de Réveil Matin.
- ✓ Subventions anciennement portées par la Caisse des écoles reprises par la Ville pour l'année 2022 avec des taux identiques (env. 50 000 €).

L'an prochain, cela fonctionnera peut-être sous forme d'appel à projet lancé fin 2022 pour des classes de découverte ou, plus largement, pour tout projet. Le jury serait constitué de membres de la communauté éducative.

Réflexion à poursuivre.

7) Travaux d'été

Aujourd'hui, nous savons seulement que les clôtures de Piaget et Julliard seront finalisées.

8) Marchés publics

La Ville a beaucoup de fournisseurs et donc beaucoup de marchés publics.
En ce moment, nous les rencontrons (négociations) car ils subissent tous des augmentations tarifaires importantes. Cela entraîne une augmentation de leurs tarifs de 6 à 30 %. Nous ne savons pas encore si la Ville sera capable de supporter cette hausse ou si elle devra la répercuter.

9) Sollicitations par les APE

La Ville a été sollicité par une association pour des impressions - ce qui ne pose pas de problème en soi -, la gratuité de l'accueil du soir, ...

Cependant il y a une procédure à respecter et il faut passer par le directeur de l'école, au moins un mois à l'avance.

On va communiquer à nouveau auprès des directeurs et des APE.

10) Questions diverses

- ✓ Diffusion des plannings des centres de loisirs : l'objectif est que les plannings des activités soient affichés le vendredi qui précède les vacances.
- ✓ Protocoles sanitaires : les protocoles sanitaires ont été assouplis donc les règles de réservation ont été « désassouplies » puis elles ont à nouveau été assouplies (jusqu'au 22 avril) face à la situation COVID (fermetures de classes car les enseignants absents ne sont pas remplacés). On se substitue à l'Education nationale en facturant à la présence.
- ✓ Centre BBK : les salles polyvalentes sont prises en compte pour l'habilitation de l'accueil de loisirs. Ajouter ces espaces à ceux du nouveau bâtiment périscolaire permet de créer plus de petits groupes. Les enfants sont ainsi plus sereins et cela permet aux animateurs de leurs proposer plus d'activités et plus de qualité, dans des espaces plus calmes. Devoir démonter le parcours de motricité de la salle polyvalente représente donc effectivement une contrainte (inscrite dans la charte d'utilisation) pour l'école maternelle mais elle va dans l'intérêt des enfants.

La nouvelle cour a été livrée mais il manque encore le marquage au sol et les cages de foot.

Le redécoupage des cours de Bréjeat et Kergomard entraîne un agrandissement de la cour de la maternelle au détriment de l'école élémentaire. La Ville aurait dû mieux communiquer sur ce changement.

- ✓ Guerre en Ukraine : Les animateurs ne sont appelés à parler de ce type d'événement que si une question leur est posée. Il est, dans ce cas, normal et préconisé d'échanger sur le sujet ; l'approche doit être simple mais nous ne sommes pas en mesure de garantir que tous les animateurs en soient capables.
- ✓ Chenilles processionnaires à Cousteau en mars : il existe un programme de suivi et de traitement des arbres.